

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2001)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Autor: Schaer-Born, Dori / Andres, Dora

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418431>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

9. Rapport de gestion de la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Directrice: la conseillère d'Etat Dori Schaer-Born
Suppléante: la conseillère d'Etat Dora Andres

9.1 Les priorités de l'exercice

En 2001 également, le thème du développement durable a été, pour la TTE, au centre des préoccupations dans tous les domaines et projets. A ce propos, il y a lieu d'harmoniser les différents besoins d'une part en fonction des affectations prévues, d'autre part en fonction de la protection et de la sauvegarde des espaces vitaux afin que les générations futures puissent bénéficier, dans le canton de Berne, d'un environnement agréable favorisant la créativité. On peut s'en rendre compte: la tâche n'est pas aisée car émaillée de conflits où s'entrechoquent les intérêts de la construction, des transports, de l'énergie et de l'environnement. Le rapport entre les affectations prévues et la protection des espaces vitaux n'est pas toujours équilibré, et ne peut pas toujours l'être. Il appartient à la TTE de trouver de bonnes solutions durables, même à des questions compliquées, en coopérant de manière intensive avec les milieux les plus divers et en arbitrant les intérêts en présence.

Les priorités étaient les suivantes:

- Introduction de NOG dans l'ensemble de la Direction: l'année a été marquée par l'ampleur des travaux de mise en œuvre du projet NOG au sein de la Direction et des offices ainsi que par l'élaboration des outils de gestion nécessaires à cet effet. Les produits, les objectifs et les indicateurs de prestations ont pu être préparés dans les délais. Le module «Time», destiné à la saisie du temps de travail, a été mis en service à la fin de l'année.
- Politique bernoise en matière de transports: le Grand Conseil a pris connaissance du rapport «La politique des transports dans le canton de Berne en l'an 2000» (BE VP 2000). Sur la base de ce rapport, s'est déroulée la 1^{re} journée bernoise des transports, où se sont exprimées des opinions particulièrement diversifiées et parfois controversées sur la manière de gérer la mobilité croissante de la population. Nombre de désaccords ont néanmoins abouti, sur le fond, à des consensus positifs. Par ailleurs, la Direction de l'instruction publique et la TTE ont pris en main ensemble le projet «Umweltverträglicher Sportverkehr», qui cherche à limiter le trafic lié au sport.
- BLS Chemin de fer du Lötschberg SA: la coopération entre les compagnies BLS et CFF a pu être réglée par voie contractuelle au sens de la déclaration d'intention signée durant l'été 2000. Dès fin 2004, les CFF se chargeront du trafic longue distance sur la ligne de base du Lötschberg, auparavant assuré par le BLS, alors que ce dernier gèrera le système du RER Berne. Le trafic marchandises restera pour sa part soumis à la concurrence. A la place d'une participation immédiate au BLS, les CFF ont acquis, par contrat, une option d'achat portant sur 34 pour cent maximum du capital-actions du BLS. De plus, le problème de la caisse de pension du BLS (insuffisance de couverture) a pu être réglé, le BLS étant, depuis le 1^{er} janvier, affilié à la caisse de pension ASCOOP à des conditions avantageuses. Les dossiers concernant la séparation infrastructure – trafic souhaitée par la Confédération et le remboursement des prêts que le canton a octroyés au BLS sont encore en cours. Les questions y relatives doivent être traitées dans le cadre de la réforme des chemins de fer II. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport de gestion du Conseil-exécutif sur le BLS lors de la session de septembre.
- Energie: les travaux relatifs au 3^e rapport sur la politique énergétique du canton de Berne se sont achevés durant l'été. Depuis, le gouvernement a repoussé le dossier à la prochaine législature, afin qu'il puisse être harmonisé avec le programme gouvernemental de législature 2002 à 2006 et que le Grand Conseil puisse

en débattre sur la base des résultats de la votation fédérale relative à la loi sur le marché de l'électricité (LME).

- Minergie: il est réjouissant de constater que le standard Minergie s'est fait sa place dans le canton de Berne comme dans le reste du pays. Aujourd'hui en effet, près de dix pour cent des constructions sont réalisées selon cette norme. Concernant les rénovations, toutefois, ce pourcentage est nettement plus bas, si bien que les pouvoirs publics doivent poursuivre leurs mesures promotionnelles directes et indirectes s'ils entendent imposer ce standard porteur d'avenir et garant d'une meilleure qualité de vie.
- Transfert de technologie énergétique: un sondage réalisé auprès des entreprises bernoises a révélé qu'une majorité d'entre elles considéraient que le transfert de technologie était utile et que ses effets sur les domaines de l'économie et de l'énergie étaient globalement positifs.
- Plan directeur: le Secrétariat général et divers offices ont activement participé à l'élaboration du plan directeur cantonal.
- Personnel: à l'avenir, le personnel de la TTE jouera un rôle plus important. C'est pourquoi la TTE veut créer une base uniforme en matière de relations cadres-employés. Aussi un groupe de projet a-t-il élaboré, à l'aide d'experts indépendants, une politique TTE en matière de personnel dont il a été débattu intensivement lors d'une conférence de la Direction. Les résultats ont été consignés dans un document faisant l'objet d'une procédure de consultation interne à la Direction. La directrice devrait l'approuver au printemps 2002.
- Marchés publics: après de nombreuses discussions sur les seuils communaux déterminants et sur la protection juridique prévue, le Conseil-exécutif a approuvé la nouvelle loi sur les marchés publics à l'intention du Grand Conseil fin 2001. Le collège consultatif en marchés publics assiste le Conseil-exécutif; il veille à ce que les entreprises fassent l'objet de contrôles plus rigoureux quant au respect de la législation et consacre aussi son attention aux marchés adjugés aux entreprises totales et générales ainsi qu'au thème de la sous-traitance. En tant que canton charnière entre la Suisse romande et la Suisse alémanique, Berne participe par ailleurs activement à l'élaboration d'une page d'accueil nationale sur les marchés publics (www.simap.ch). Les entreprises pourront ainsi se tenir plus facilement au courant des procédures de soumissions en cours qu'actuellement, où elles doivent pour ce faire consulter les 26 feuilles officielles cantonales.

9.2 Rapports des offices

9.2.1 Secrétariat général

Nouvelle gestion publique (NOG 2000)

La TTE est une des Directions de la première étape d'introduction de la nouvelle gestion publique. L'année écoulée a été marquée par d'intenses travaux préparatoires et de très importants investissements en personnel pour introduire et mettre en œuvre NOG. Le Secrétariat général a été occupé par la définition de ses propres produits, objectifs, indicateurs et standards, et par l'élaboration de sa propre comptabilité analytique et d'autres éléments de sa pano-

plie d'outils de gestion. Mais il a dû, en plus, fournir aux offices de la TTE un important soutien, les conseiller, les accompagner dans des travaux conceptionnels en rapport avec la mise en œuvre des différentes étapes du projet global. Le personnel du Secrétariat général impliqué dans ces travaux de vérification et d'évaluation a dû s'investir énormément, dans un climat de grande tension nerveuse. Enfin, le Secrétariat général a formé les offices et les cadres à l'utilisation du logiciel «Time» d'enregistrement du temps de travail.

Pôles de développement

Le Secrétariat général a poursuivi ses engagements dans le domaine des pôles de développement économique du canton, en particulier celui d'Interlaken et celui de la gare de Berne (Masterplan). A propos du pôle de Wankdorf, l'un des plus importants du canton, il faut signaler que le canton a repris de la ville de Berne, au second semestre, les travaux de coordination et de mise en œuvre devenus très complexes en raison des intérêts importants qu'il doit défendre sur le site (ressources et infrastructures). Le canton a mis sur pied sa propre organisation de projet pour mettre en œuvre les objectifs du plan directeur. Il veut en particulier réaliser au Wankdorf un centre important de transfert modal, préparer les futures surfaces commerciales et en faire la promotion et poser des conditions cadres transparentes pour les promoteurs immobiliers. Un poste de coordinateur de projet, affecté spécialement à ce pôle et limité dans le temps (échéance: mars 2005), est basé au Secrétariat général; il est financé pour partie par le canton et pour partie par les communes intéressées, ainsi que par des tiers.

Réseau RER Berne de transports urbains 2005

Fin 2004, les horaires des CFF vont se modifier de manière sensible, ce qui implique des conséquences importantes pour le RER Berne. En effet, la gare de Berne prend une nouvelle signification de nœud de transports dans le contexte du trafic ferroviaire longue distance de Rail 2000. Le RER doit se réorganiser entièrement pour faire face à cette situation toute nouvelle et assurer malgré tout ses offres de prestations. Il s'agit de maîtriser en particulier la modification des infrastructures et l'adaptation du matériel roulant. La secrétaire générale de la TTE dirige l'organisation du projet, qui comprend encore les partenaires suivants: entreprises ferroviaires, autres entreprises de transport, autorités et cantons voisins. En 2001, des travaux préparatoires importants ont pu être réalisés, permettant de définir les infrastructures minimales devant impérativement être construites pour répondre aux besoins, ainsi que leur mode de financement.

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)

Dans le plan sectoriel susmentionné, le Conseil fédéral définit, de manière contraignante, les conditions d'exploitation, de construction et d'extension des aéroports civils. Dans ce cadre, il y a lieu de concilier les exigences en matière d'équipement et d'exploitation avec celles liées à l'utilisation et à la protection du territoire environnant. A cette fin, les services fédéraux, cantonaux et communaux compétents doivent collaborer avec les exploitants d'aéroports. Dans le canton de Berne, les discussions à ce sujet sont organisées et dirigées par le Secrétariat général. Ce dernier prépare également les arrêtés relatifs au PSIA qui relèvent de la compétence du Conseil-exécutif.

Gestion des coûts de construction (BKM)

Ce projet, qui vise la création d'un système de planification, de traitement et de contrôle de projets relatifs au bâtiment et au génie civil, a pris du retard en raison de problèmes logiciels. Malgré une prolongation des délais et les améliorations réalisées par le fabricant du logiciel, des défauts rédhibitoires ont été déplorés. Les conditions de mise en service n'étaient toujours pas remplies à la fin de l'année de référence. Etant donné la difficulté et l'urgence du projet, il convient maintenant d'étudier d'autres solutions.

9.2.2 Office juridique

Législation

Le Conseil-exécutif a approuvé la loi sur les marchés publics (LCMP) à l'intention de la commission consultative du Grand Conseil. Il a également ouvert une procédure de consultation pour la loi sur la régle des mines, pour laquelle deux variantes sont prévues (avec et sans redevance sur les graviers). La révision totale de la loi sur les déchets permet d'ajuster la législation cantonale à la nouvelle législation fédérale, tout en résolvant des problèmes de mise en œuvre et en prenant en compte les principes NOG. La procédure de consultation est prévue pour 2002.

Recours

Durant l'année de référence, le nombre de recours est resté stable par rapport à l'année précédente (264 contre 279 en 2000); 195 d'entre eux concernent des décisions en matière de constructions (2000: 181), tandis que 35 se rapportent à des affaires de police des constructions (2000: 61). Contrairement aux années précédentes, les recours concernant des installations de téléphonie mobile ne sont plus en point de mire (1999: 34, 2000: 25, 2001:12). 261 recours ont été classés, tandis que 264 nouveaux recours ont été déposés. La durée moyenne des procédures a de nouveau augmenté, passant à six mois pour les recours en matière d'autorisations et à un peu moins de six mois pour les affaires relatives à la police des constructions, sans que l'on puisse imputer cet état de fait à la procédure elle-même. En effet, un temps non négligeable a été consacré à la coordination législative pour adapter différents textes à la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC). Par ailleurs, l'Office juridique s'est consacré avec plus d'intensité qu'avant au soutien juridique des offices de la TTE (cf. développement au paragraphe suivant). Enfin, signalons qu'il a vu son personnel se renouveler à plusieurs reprises, ce qui a conduit à des vacances de postes et à des reports de charges sur les collaborateurs restants.

Conseil juridique dispensé aux offices de la TTE, pilotage du processus

En tant que maître d'ouvrage, l'Office des bâtiments s'adjoint souvent les services d'entreprises générales ou totales. Il en résulte de nombreux problèmes qui chargent l'Office juridique jusqu'aux limites de sa capacité. En effet, certaines entreprises sous-traitantes ont fait appel au droit de gage pour des artisans, ce qui a obligé le canton à défendre ses intérêts par les services d'avocats externes.

9.2.3 Office de coordination pour la protection de l'environnement

Optimisation de la mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement

Les travaux d'optimisation se sont poursuivis. Un groupe de travail mixte a analysé les problèmes liés aux conditions et charges qui grèvent les autorisations et a proposé des solutions permettant une mise en œuvre plus efficace. L'Office de coordination pour la protection de l'environnement (OCE) et l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire ont pris les mesures correspondantes sur mandat de la Délégation du Conseil-exécutif à la protection de l'environnement. En complément de cette délégation, une conférence dirigée par l'OCE et réunissant les services spécialisés en la matière permet d'améliorer la coordination entre les offices concernés. Dans le domaine de la protection de l'environnement, les agents chargés de l'application de la loi sont assermentés et ils ont une fonction de police judiciaire; leur pratique de dénonciation a fait l'objet de nombreuses discussions avec les services concernés et intéressés. Le Conseil-exécutif a déclaré contraignantes pour toutes les Directions les recommandations

adoptées en la matière par sa Délégation à la protection de l'environnement.

Volonté de concilier économie, écologie et aménagement du territoire

Les travaux liés au système de pondération des trajets ont pu se poursuivre. Les prescriptions en matière de planification sont définies dans une large mesure. Sur le plan de l'application, par contre, la question des conséquences juridiques en cas de non-respect des prescriptions après la mise en service reste encore à régler. L'expérience acquise par l'OCE dans le cadre du controlling du nouveau centre commercial de Boujean à Bienne sera précieuse lors des prochaines étapes de mise en œuvre de ce système.

L'OCE a également participé aux travaux terminaux du plan directeur cantonal ainsi qu'à l'élaboration de bases pour l'observation du territoire. Les indicateurs développés dans le cadre de ce dernier projet serviront également de base pour le projet de monitoring de l'environnement et du développement durable. Dans cette optique, l'OCE participe avec divers cantons et villes (dont Langenthal) à un projet national qui, l'année dernière, était consacré au développement d'indicateurs de base dans les domaines de l'environnement, de l'économie et de la société.

Encouragement du développement durable dans le canton de Berne

Achévé en 2001, le guide «Prix et développement durable dans les soumissions de génie civil», dont le but est d'intégrer davantage d'aspects non financiers aux procédures de soumission, a rencontré un franc succès.

L'OCE a par ailleurs organisé son troisième séminaire sur l'Agenda 21 local depuis 1999. Ce séminaire s'adresse à toutes les communes intéressées. Pour mieux ancrer le principe du développement durable dans le canton même, un groupe de pilotage cantonal réunissant des délégations de diverses Directions a vu le jour. La première séance de ce groupe a montré à quel point il était difficile d'accorder au développement durable – qui est un processus de longue haleine – la valeur qui lui est due face aux affaires courantes beaucoup plus urgentes et dans le cadre de celles-ci.

Activités de relations publiques ciblées

Le portail Internet «L'environnement bernois» (www.be.ch/umwelt) des services bernois spécialisés dans la protection de l'environnement a été régulièrement actualisé. Il comporte désormais un volet intitulé «Education à l'environnement».

Respect de l'environnement grâce aux études d'impact (EIE)

L'EIE s'est imposée comme principal outil préventif pour la protection de l'environnement. 30 études d'impact ont été réalisées en 2001 (contre 26 en 2000) sur des projets concernant des domaines fort différents de ceux de l'année précédente. En effet, environ un tiers de ces projets concernaient des installations de traitement des déchets, et un autre tiers des installations engendrant du trafic (parkings, centres commerciaux). 31 projets ont pu être proposés à l'autorité directrice, généralement dans les délais fixés (année précédente: 32). A une exception près, tous ont été acceptés. Il est vrai qu'ils ont fait l'objet de longs et exigeants travaux de coordination (p. ex. collaboration au sein de commissions, informations sur les procédures à suivre, conseils spécialisés), qui ont permis de mieux prendre en compte d'emblée les exigences écologiques. En outre, un effort a été fait pour rendre les EIE plus facilement applicables dans la pratique.

NOG au service de la coordination pour la protection de l'environnement

La protection de l'environnement est une tâche interdisciplinaire qui concerne nombre de services. Nog ne comporte pas de produit ou groupe de produit commun à plusieurs Directions. C'est pourquoi il est particulièrement important de coordonner les différents produits

et groupes de produits relatifs à l'environnement. A cet effet, l'OCE a dirigé une table ronde consacrée au thème de l'environnement. Celle-ci a révélé qu'une coordination «inter-Directions» dans le cadre de Nog avait ses limites, chaque Direction ayant ses propres exigences.

9.2.4 Office du cadastre

Révision des points fixes de mensuration, au service des utilisateurs

La mise à jour du réseau cantonal des points fixes altimétriques et planimétriques se poursuit en étroite collaboration avec les utilisateurs potentiels et les cantons voisins, et en accord avec le programme et les exigences techniques de la Confédération. Il en résulte des réseaux homogènes de points fixes qui répondent de manière optimale aux besoins des utilisateurs, tant par la rapidité de leur mise à jour que par leur localisation, leur densité et leurs possibilités d'utilisation.

Le canton est partie prenante, avec les autres cantons suisses et l'Office fédéral de topographie, à un projet national de publication des coordonnées de points fixes sur Internet.

Mise à jour des surfaces agricoles utiles (SAU)

Fin 2001, soit, dans les délais prévus, les travaux de mise à jour de la SAU ont pu être bouclés dans l'unité de réalisation 1 Emmental, comprenant les districts de Berthoud-est, Konolfingen, Signau, Trachselwald et Thoune-est. Les agriculteurs, propriétaires ou fermiers, se sont beaucoup impliqués dans ce processus de participation. Les communes, les géomètres mandatés, les divisions forestières concernées et l'Office du cadastre ont été surpris par l'intérêt exceptionnel manifesté par les agriculteurs lors des mises à l'enquête des plans de la mensuration officielle, ce qui n'a pas manqué de provoquer des surcharges dans leurs services.

Dans l'unité de réalisation 2 Oberland – comprenant les districts de Aarwangen-sud, Berne, Frutigen, Bas-Simmmental, Laupen, Schwarzenbourg, Seftigen, Trachselwald et Wangen-sud –, les travaux sont ralentis à cause du retard de livraison des orthophotos numérisées, à fournir par l'Office fédéral de topographie.

Dans l'unité de réalisation 3 Jura bernois, il n'a pas été possible de lancer l'appel d'offres public en raison de divergences sur la définition de la catégorie «pâturages boisés»; cet appel d'offres devrait cependant être publié dans le courant de l'été 2002.

Mise à disposition simplifiée des données spatiales

En 2001, la banque de données du bien-fonds (GRUDA) a pu être mise sur pied en collaboration étroite avec la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques et avec la Direction des finances. Elle permet d'accéder facilement aux données fournies par la mensuration officielle, le registre foncier et l'évaluation officielle. Il s'agit d'un outil très puissant, mais qui ne peut pas encore être exploité dans toutes ses potentialités pour cause de manque de bases légales correspondantes.

Au cours de l'année écoulée, le projet GEODAT-VIEW a bien avancé, ce qui va permettre, dès le premier semestre 2002, de mettre à la disposition de l'administration cantonale, via Intranet, des documents cartographiques de niveaux fédéral et cantonal.

Quant au plan d'ensemble numérisé, il permet d'accéder, pour les terrains situés hors des zones urbanisées, à des données sur les biens-fonds faisant partie de la statistique des surfaces par échantillonnage (données raster). Pour faciliter la recherche de bien-fonds sur la carte, la plupart des numéros de parcelles dans le canton ont été identifiées par leurs coordonnées.

L'Office du cadastre se prépare à affronter l'avenir

L'Office du cadastre, comme toute la branche des mensurations et des systèmes d'information géographiques, subit une profonde mutation touchant aux méthodes de travail et aux dispositifs techniques, ce qui nécessite une réponse en termes d'investissements,

de formation et de perfectionnement. Les rapports avec des domaines connexes évoluent, ce qui nécessite une coordination institutionnelle de plus en plus élaborée. Les systèmes d'information géographique (SIG) vont devoir, à l'avenir, répondre à de nouvelles exigences, ce qui va demander, de la part de l'Office du cadastre, un nouvel effort d'adaptation. Avec l'aide d'experts extérieurs, l'Office du cadastre va modifier ses processus de travail et son organigramme, en accord avec les exigences de la nouvelle gestion publique (NOG).

9.2.5 **Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets**

Assainissement

Après des phases d'élaboration de projets souvent longues et coûteuses, 2001 a vu la mise en chantier d'agrandissements ou la construction de plusieurs stations d'épuration (STEP) importantes et prioritaires selon le rapport VOKOS de 1997. En plus de la rénovation d'installations obsolètes, les projets visent surtout à améliorer sensiblement les capacités de traitement ainsi que l'adaptation aux nouvelles prescriptions de la Confédération. Il y a lieu de mentionner, dans ce registre, l'extension de la STEP de la région de Berne qui devrait pouvoir traiter à l'avenir les eaux de 400 000 équivalents-habitants (EH), la galerie d'amenée et divers collecteurs de la région d'épuration ZALA (regroupement de la région d'épuration de la vallée de la Langeten) pour 65 000 EH, l'extension de la STEP de la région de Moossee-Urtenenbach à 46 000 EH et la mise en chantier des installations d'assainissement du Petit-Val, une des dernières régions d'épuration créées dans le canton, comptant quatre STEP. Les travaux à réaliser ces quatre prochaines années sont chiffrés à 185 millions de francs.

Il a aussi fallu modifier la loi cantonale sur la protection des eaux pour tenir compte de la nouvelle loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) qui interdit le subventionnement des STEP en fonction de la capacité contributive des communes. Après une discussion approfondie, ce sont finalement les coûts de maintien de la valeur par équivalent-habitant qui ont été retenus comme nouvelle base de calcul des subventions du Fonds pour l'assainissement. Les taux de subvention s'échelonnent désormais de 15 à 50 pour cent en fonction des coûts annuels spécifiques de maintien de la valeur des STEP. Sous certaines conditions, en particulier quand il faut donner la préférence à des solutions régionales, les taux de subvention peuvent être majorés de 15 pour cent. Les coûts de maintien, qui sont fonction de la valeur de remplacement et de la durée de vie des STEP, correspondent aux versements au financement spécial maintien de la valeur prescrits dans l'ordonnance cantonale sur la protection des eaux.

Substances et protection du sol

L'utilisation de boues d'épuration à des fins d'épandage a été reconstruite et évaluée au niveau national. A cet égard, les offices fédéraux compétents ont constaté que les teneurs en métaux lourds et la pollution microorganique posaient problème. Il convient par conséquent de renoncer à toute valorisation agricole des boues d'épuration à court ou moyen terme. Le problème posé par l'ESB au niveau des eaux usées et des boues d'épuration accélère encore l'application de cette mesure. Diverses organisations proposant des produits labellisés interdisent d'ailleurs dès 2002 toute utilisation de boues d'épuration à des fins agricoles.

Toutefois, ces boues ne peuvent être éliminées correctement que si les capacités d'incinération des cimenteries et des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) sont suffisantes. Or, selon le nouveau plan sectoriel de gestion des déchets, ce ne sera le cas qu'à partir de 2005, lorsque l'UIOM de Thoune entrera en service. En attendant, les boues déshydratées sont exportées en Allemagne, où elles sont brûlées dans des centrales au charbon.

Industrie et artisanat

En matière de protection des eaux, les mesures à la source sont souvent les plus efficaces et les moins coûteuses. Le conseil et l'inspection des entreprises industrielles et artisanales produisant des eaux usées font partie des mesures préventives les plus importantes. Malheureusement, vingt pour cent seulement des inspections nécessaires ont pu se dérouler en 2001, et ce malgré l'intensification des autocontrôles. L'exigence posée par l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux en matière de surveillance des entreprises par les autorités n'est donc que partiellement respectée. En raison de ressources trop limitées, d'autres tâches importantes n'ont pu être menées à bien:

- Dans le cadre des travaux anticorrosion effectués sur les ouvrages en plein air, il aurait fallu aborder le problème des émissions de PCB en collaboration avec les autres services cantonaux spécialisés dans la protection de l'environnement. Une directive de l'OFEFP datée de novembre 2000 recommande en effet aux cantons de recenser et de décontaminer tous les ouvrages pollués par ce poison des plus dangereux pour l'environnement.
- Suite à la campagne d'information effectuée l'année précédente sur le thème de la protection des eaux sur les chantiers, l'OPED avait prévu de renforcer sa présence sur les chantiers afin de mieux contrôler les résultats obtenus. Pour des raisons de temps, ces contrôles sont malheureusement restés très limités.
- Dans le secteur de la métallurgie, les risques de pollution liés aux solvants halogénés restent très élevés. Les mesures de protection correspondantes ont certes été ordonnées, mais dans nombre d'entreprises, il faudrait encore contrôler si elles sont réellement appliquées. Les solvants halogénés ont contaminé nombre de sites, dont la réhabilitation requiert parfois des moyens très importants.

Gestion des déchets

Les travaux préparatoires à la révision totale de la loi sur les déchets se sont achevés avec succès. Les milieux politiques et économiques ont pris connaissance des modifications lors d'une audition. La procédure de consultation devrait se dérouler début 2002. Le remaniement de la planification cantonale de la gestion des déchets (remplacement du plan directeur par un plan sectoriel) a débuté. Les passages concernant les déchets urbains et les boues d'épuration, surtout, doivent être adaptés aux conditions actuelles (p. ex. libéralisation des voies d'élimination, construction de l'UIOM de Thoune, adaptation des zones d'apport des déchets urbains, incinération et non plus valorisation des boues d'épuration). Le Conseil-exécutif devrait édicter le nouveau plan sectoriel de gestion des déchets en automne 2002.

La réduction des déchets à la source reste un objectif prioritaire pour l'OPED. Aussi la marge de manœuvre du canton de Berne en la matière est-elle exposée en détail dans un rapport relatif au nouveau plan sectoriel.

Conformément aux mandats de la Commission de gestion du Grand Conseil et de la Délégation du Conseil-exécutif à la protection de l'environnement, l'OPED, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, l'Office de coordination pour la protection de l'environnement, l'Office cantonal de l'industrie, des arts et métiers et du travail et les préfectures ont élaboré ensemble un projet de mise aux normes coordonnée des entreprises de valorisation des ferrailles et des voitures usagées. La mise en œuvre de ce projet restera du ressort des communes, qui pourront toutefois se faire aider par les préfectures et l'administration centrale. Les préfectures devraient organiser une séance d'information à ce sujet en 2002.

Le travail des experts neutres chargés d'évaluer le danger représenté par la décharge pour déchets spéciaux de Teufthal a été suivi de près. Comme le risque résiduel est supportable, un contrat de gestion ultérieure peut être conclu définitivement avec l'industrie chimique bâloise en 2002.

Diverses séances d'information sur le traitement des déchets et des matériaux de récupération se sont déroulées en 2001, et des mesures ont été prises pour cent décharges illégales environ.

Protection des eaux souterraines, décharges et extraction de matériaux

Depuis sa fondation en 1895 jusqu'à sa fermeture en 1993, l'entreprise «Schweizerische Metallwerke SELVE AG» à Thoun fabriquait et traitait les métaux non ferreux sur une surface de plus de six hectares. Certaines parties de cette aire d'exploitation comportent notamment du zinc, du cuivre, du plomb et des hydrocarbures. Les eaux souterraines sont partiellement contaminées par des hydrocarbures chlorés autrefois utilisés pour dégraisser les parties métalliques ainsi que par des métaux lourds. En 2001, les eaux souterraines et la roche-mère ont fait l'objet d'investigations de détail. Celles-ci doivent révéler le degré de pollution de la roche-mère ainsi que le montant des coûts de traitement et d'élimination qui sont à prévoir indépendamment de l'affectation future du site.

Conformément à l'ordonnance sur les sites contaminés, l'inventaire actuel des sites potentiellement contaminés doit être transformé en «cadastre des sites pollués». Dans ce cadre, il faut en premier lieu inspecter les aires d'exploitation du canton de Berne. C'est ainsi qu'en 2001, un projet pilote concernant les entreprises de nettoyage chimique a vu le jour. Ce projet a pour but de détecter, par voie de questionnaire, les sites à transférer dans le nouveau cadastre en raison des entreprises qu'ils abritent ou qu'ils abritaient. Il doit également fournir des informations importantes sur le coût d'élaboration d'un tel cadastre.

Citernes et service des sinistres

De nouvelles directives relatives aux citernes enterrées situées en zone de protection des eaux souterraines ont vu le jour. Leur mise en œuvre est prévue à partir de 2002. En 2001, les annonces de sinistres du service de piquet de l'Office de la protection des eaux étaient plus nombreuses que les autres années. Par ailleurs, un cadastre des sinistres plus approprié devrait être inauguré en février 2002.

Laboratoire de la protection des eaux et du sol (LPES)

L'influence de la turbidité des eaux du lac de Brienz sur l'écosystème de cette zone n'est toujours pas déterminée. C'est pourquoi une analyse a été donnée en mandat. Celle-ci est suivie par un directeur regroupant des spécialistes de l'administration et des centrales d'Oberhasli ainsi que des représentants d'associations de pêche. En vue de la mise en œuvre de cet avant-projet, un séminaire a été organisé à l'intention des spécialistes concernés (scientifiques, membres de l'administration, écologues privés) et des intéressés. Ladite analyse a donné les résultats suivants: dans un premier temps, il convient d'entreprendre des recherches concrètes et plus détaillées, notamment sur la dynamique de la population de corégones et sur les transformations subies par les matières en suspension du glacier jusqu'au lac; par la suite, il faudra concrétiser le contenu de l'analyse, établir des cahiers des charges détaillés et évaluer le coût des travaux. Ces derniers seront suivis par une équipe d'experts.

Voilà plus d'un an que la moitié environ des corégones du lac de Thoun présentent des déformations au niveau de leurs organes génitaux. Les causes de ce problème sont encore inconnues. Les examens chimiques et biologiques de routine menés par le LPES ne révèlent pour l'instant aucune modification de l'écosystème du lac. En 2001, des analyses chimiques plus détaillées (pesticides, produits chimiques industriels, œstrogènes, etc.) se sont donc déroulées. Les résultats disponibles fin 2001 n'ont rien dévoilé de particulier, si ce n'est la bonne qualité générale des eaux du lac de Thoun.

9.2.6 **Office de l'économie hydraulique et énergétique**

Le résultat d'exploitation de l'Office de l'économie hydraulique et énergétique est commenté de manière détaillée dans le compte d'Etat, au chapitre «comptes spéciaux».

9.2.7 **Office des ponts et chaussées**

Le résultat d'exploitation de l'Office des ponts et chaussées est commenté de manière détaillée dans le compte d'Etat, au chapitre «comptes spéciaux».

9.2.8 **Office des transports publics**

Exécution de l'arrêté sur l'offre 2001 à 2005

L'arrêté sur l'offre 2001 à 2005 adopté par le Grand Conseil dans sa session de septembre 2000 a été mis en œuvre début juin 2001, grâce à l'entrée en vigueur du nouvel horaire, dont les principales innovations sont les suivantes:

- densification des liaisons sur la ligne S3 Bienne–Berne et sur la ligne de bus Thoun–Steffisbourg,
- remplacement du train régional Thoun–Spiez par une ligne de bus,
- nouveau schéma train/bus dans la vallée de la Singine,
- introduction du système de bus sur appel (Publicar) dans les régions de Tavannes–Bellelay, Moutier et Huttwil,
- abandon de lignes trop peu utilisées, notamment Jaun–Abländschen, Worb–Wattenwyl–Bangerten, Niederstocken–Reutigen.

Dans l'ensemble, l'offre de prestations a pu être augmentée de 2,3 pour cent, sans qu'il soit nécessaire d'élever les indemnités. Au contraire, des mesures d'économies mises en œuvre avec rigueur ont permis de réduire le montant global des indemnités de 0,6 pour cent. Cette baisse a cependant été plus qu'absorbée par l'augmentation des charges résultant du programme de stabilisation décidé par la Table ronde et prévoyant un transfert de charges entre la Confédération et les cantons.

Investissements consentis pour les transports publics en 2001

Au cours de l'année écoulée, le total des contributions cantonales aux entreprises de transports publics se monte à 52,5 millions de francs. Les dossiers de subventionnement suivants ont pu être bouclés:

- mise à double voie du tronçon Niederbottigen–Riedbach (BLS),
- réfection des voies de tram à la Thunstrasse (BERNMOBIL),
- rénovation de la gare de Montreux (MOB),
- mise à double voie de la zone Bätterkinden sud (RBS),
- mise à double voie du tronçon Vechigen–Boll/gare de Boll–Utzingen (RBS),
- réfection des voies Gaswerk–Hard Mumenthal (ASM),
- réfection du funiculaire Bienne–Macolin (FUNIC bm),
- prolongement du passage sous-voies en gare de Bienne (SBB),
- adaptation des infrastructures sur les tronçons Thun–Spiez et Laupen–Neuenegg–Thörishaus en raison du transfert des prestations du train vers le bus,
- achat de 19 wagons intermédiaires à plancher surbaissé (RBS),
- achat de 4 motrices à plancher surbaissé GTW (CJ).

En matière d'infrastructure et de matériel roulant, les projets suivants sont en cours:

- mise à double voie du tronçon Fischermätteli–Weissenbühl (BLS),
- mise à double voie du tronçon Falkenhaus–Belp (BLS),
- réfection du tunnel de Jaman, 3^e étape (MOB),
- mise à jour des installations techniques dans quatre gares (CJ),
- mise en place d'un système de protection des trains (RM et BOB),
- achat de 15 motrices de tram à plancher surbaissé COMBINO (BERNMOBIL),

- achat de 8 motrices à plancher surbaissé GTW (RM),
- achat de 10 bus articulés à plancher surbaissé (VB).

Planifications et projets

Fin 2004, le projet Rail 2000 1^{re} étape entrera dans sa phase d'exploitation. Comme les trajets Berne-Zürich et Bienne-Zürich prendront moins de temps, les horaires du trafic longue distance devront être adaptés, ce qui entraînera également un ajustement des horaires du RER Berne. Ces changements nécessiteront des préparatifs conséquents, notamment dans la restructuration des horaires et la gestion de l'offre de prestations, dans les projets d'infrastructures, dans l'acquisition de matériel roulant, dans la recherche de financements, enfin dans le marketing et la communication. Le canton a pris en charge l'organisation d'ensemble du projet, qui intègre des partenaires tels que les entreprises de transport concernées, l'Office fédéral des transports et d'autres instances intéressées par le RER Berne, en particulier, la Conférence régionale des transports.

Le projet relatif au tram Berne-ouest a beaucoup avancé. Grâce à un concours d'idées et à des forums de discussion très fréquentés, il a été possible d'approfondir et de consolider ce projet. Les plans seront prochainement soumis à l'Office fédéral des transports pour approbation. La Confédération devrait cofinancer le projet.

En prévision de l'ouverture du tunnel de base du Lötschberg, la Communauté d'intérêt Simplon-Lötschberg (CISL) a entamé des négociations avec les CFF à propos du concept d'exploitation Bâle-Berne/Genève-Lausanne-Brigue-Milan.

En vue de la rédaction du message d'accompagnement à Rail 2000 2^e étape, la Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP), sur mandat de la Confédération, a développé ses propositions de prestations. Après une longue période de planification, l'ESPACE MITTELLAND a lui aussi fourni une contribution au rapport intitulé «Synthèse, scénarios et prestations possibles» qui résume les objectifs à long terme pour les transports publics dans l'ESPACE MITTELLAND, et donc aussi pour le canton de Berne.

9.2.9 Office des bâtiments

Le budget global des investissements a été respecté dans deux domaines centraux de l'office, à savoir la gestion de l'entretien et la gestion de projets (transformation de bâtiments, nouvelles constructions). Dans le troisième, la gestion d'objets (planification des mesures), l'office a préparé des bases de décision concernant l'évolution future du parc immobilier.

Hormis ces travaux directement productifs, l'office a poursuivi sa réflexion autour des objectifs stratégiques et organisationnels, ce qui, indirectement, contribue aussi notablement à sa productivité. Les thèmes abordés ont été le développement de l'organisation, la gestion des processus centraux et la coordination des exigences en matière de produits.

Certains collaborateurs ont été mis à rude contribution par manque de personnel. Cependant, la conception de l'organisation a pu être consolidée, ce qui a permis d'accroître l'efficacité des prestations par une meilleure prise en compte des compétences de chaque collaborateur ou collaboratrice.

Les réflexions relatives à l'organisation, menées conjointement par plusieurs Directions sur la définition des besoins en locaux et en bâtiments, ont dû être postposées jusqu'au début de 2002. En revanche, les relations ont été maintenues, certes dans une mesure limitée, avec nos interlocuteurs d'autres cantons, avec les centres de formation et les organisations professionnelles ou associations d'entrepreneurs actives dans le domaine de la construction.

Gestion d'objets

La première priorité de l'Office des bâtiments, dans la planification des mesures, c'est encore et toujours le secteur de la formation.

Les tendances actuelles en matière de formation et la reprise par le canton des gymnases et des écoles professionnelles, ainsi que les orientations de la Haute Ecole Spécialisée bernoise (HES) ont contraint l'Office des bâtiments à rechercher de manière intensive des locaux disponibles. Il est vrai que la réunion de plusieurs segments de formation ouvre des perspectives intéressantes, mais elle rend en même temps toujours plus complexe la recherche de solutions intégrées. Au cours de l'année écoulée, l'office s'est occupé surtout de trouver des locaux pour la formation du corps enseignant, pour les HES – qui constituent une nouvelle priorité – et pour loger la 10^e année scolaire à Bienne.

En ce qui concerne l'Université, les travaux d'élaboration des données de base ont pu commencer sur le site de «von Roll» qui servira de réserve pour l'extension de l'Université et pourra héberger la formation du corps enseignant. Dans le quartier de la Länggasse, une étude de faisabilité a pu démontrer que les bâtiments de l'imprimerie Stämpfli, à la Hallerstrasse, se prêtent bien pour optimiser le pôle de développement «Vordere Länggasse». On voit que l'Office des bâtiments développe dans le quartier de la Länggasse une stratégie foncière plus active, par exemple en se dessaisissant du «Viererfeld».

En seconde priorité, l'Office des bâtiments a mené des études de faisabilité techniques et économiques sur divers aspects de l'activité administrative, en particulier la reconversion de prisons et d'écoles d'agriculture désaffectées ou l'utilisation des châteaux pour y loger des services administratifs. A Thoun, un accord a pu être trouvé avec les autorités de la ville pour entreprendre des études d'aménagement dans la zone de développement de «Schadau».

En ce qui concerne la planification des locaux de l'hôpital de l'Ile, et malgré des restrictions financières et un manque chronique de locaux, l'office développe avec la collaboration de la direction d'exploitation de l'hôpital des stratégies visant à identifier les besoins et à localiser des potentiels de développement stratégiques et porteurs d'avenir. En outre, l'office réfléchit à la manière d'améliorer l'urbanisme sur le site de l'hôpital en prenant des options de développement durable.

Gestion de projets

Au cours de l'année de référence, les objets suivants sont entrés en phase d'exploitation: à Thoun, la prison régionale (construction); à Berne, le laboratoire de zoologie (construction), le Laboratoire cantonal (transformation), l'Institut d'hygiène et de microbiologie végétale (transformation); à Bellelay, le domaine de Bellelay (construction et transformation).

En 2001, des projets de transformation et de construction moyens à importants étaient en cours de réalisation: unité de soins intensifs, des urgences et de chirurgie (IUC), maternité, bâtiment d'exploitation de l'hôpital universitaire, bâtiment principal de l'université et caserne avec les écuries à Berne. Plusieurs rapports de projet ont été élaborés pour la Commission de gestion, entre autres concernant l'IUC et la maternité.

Les projets suivants sont à l'étude: Dans la ville de Berne, dans le périmètre de l'Hôpital de l'Ile: le bâtiment des lits; la clinique pédiatrique; les services de dermatologie et la station d'observation; dans le quartier de la Länggasse: le déménagement de toute l'Intendance cantonale des impôts dans l'ancienne maternité; le département des études cliniques vétérinaires; l'institut de médecine légale et l'institut des sciences de la terre. Dans la ville de Berthoud, mise en adjudication du nouveau centre cantonal polyvalent, comprenant la prison régionale, le service régional des juges d'instruction, les services de police et le centre d'entretien.

Gestion de l'entretien

Le canton de Berne a commencé, il y a plusieurs années déjà, à réduire son parc immobilier et à vendre les bâtiments et domaines inutilisés de son patrimoine financier. Au cours de l'année écoulée, 36 bâtiments d'une valeur à neuf de 27 millions de francs ont été

vendus à des tiers, cédés ou démolis (par ex. foyer scolaire d'Oberbipp, bâtiment agricole Heumoos à Anet, domaine de Bellelay).

Dans le cadre de l'étude sismique (2^e étape), l'Office des bâtiments a passé sous la loupe 25 immeubles pour en étudier les fragilités et les mesures correctives possibles, ainsi que pour estimer le coût de ces travaux. Les enseignements tirés de cet examen seront pris en compte à l'avenir dans les projets de rénovation ou de transformation d'immeubles, et les mesures les plus raisonnables du point de vue financier seront proposées pour approbation au Grand Conseil. Cette politique devrait porter ses fruits sur le plan de la sécurité sismique des bâtiments.

En ce qui concerne les travaux d'entretien permettant de maintenir la valeur du parc immobilier, le nombre de projets en cours d'étude est en augmentation, correspondant à une enveloppe financière en nette progression (+ 20%), atteignant 29,6 millions de francs pour l'année écoulée. Une des raisons de cette croissance des coûts d'entretien provient du fait que les gymnases sont passés au canton.

Ces prochaines années, il est à prévoir que ces dépenses vont se maintenir à un niveau élevé, voire encore augmenter, en particulier parce que les écoles professionnelles sont en passe d'être cantonalisées.

9.3 Ressources humaines

9.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2001

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	21	11	19,40	10,00	29,40
Office juridique	7	9	5,15	5,90	11,05
Office de coordination pour la protection de l'environnement	4	2	3,45	1,35	4,80
Office du cadastre	18	2	17,70	1,80	19,50
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	54	14	49,83	10,90	60,73
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	44	8	37,09	6,10	43,19
Office des ponts et chaussées (NOG)	494	33	486,10	23,20	509,30
Office des transports publics	8	2	6,70	1,80	8,50
Office des bâtiments	34	12	31,05	9,60	40,65
Total de la Direction au 31. 12. 2001	684	93	656,47	70,65	727,12
Comparaison avec l'exercice précédent: 31. 12. 2000	681 + 3	96 - 3	658,87 - 2,4	73,40 - 2,75	732,27 - 5,15

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Secrétariat général	2	1	1,60	0,60	2,20
Office juridique	–	–	0,00	0,00	0,00
Office de coordination pour la protection de l'environnement	–	1	0,00	0,90	0,90
Office du cadastre	1	1	0,70	1,00	1,70
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	–	–	0,00	0,00	0,00
Fonds des eaux usées	3	–	2,33	0,00	2,33
Fonds pour la gestion des déchets	3	–	2,30	0,00	2,30
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	6	2	1,26	1,17	2,43
Office des ponts et chaussées (NOG)	–	–	0,00	0,00	0,00
Office des transports publics	–	–	0,00	0,00	0,00
Office des bâtiments	1	–	0,80	0,00	0,80
Total de la Direction au 31. 12. 2001	16	5	8,99	3,67	12,66

Tableau 2: Gestion des postes en 2001

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve*
Secrétariat général	3 645,168	3 347,529	+ 194,439
Office juridique	1 237,200	1 270,200	– 33,000
Office de coordination pour la protection de l'environnement	459,600	652,380	+ 36,420
Office du cadastre	2 095,200	2 111,200	– 16,000
Office de la protection des eaux et de la gestion des déchets	5 419,596	6 306,873	– 76,077
Office de l'économie hydraulique et énergétique (NOG)	(3 507,396)	3 733,711	– 226,315
Office des ponts et chaussées (NOG)	(44 845,260)	41 168,973	+ 3 676,287
Office des transports publics	978,000	1 009,200	– 31,200
Office des bâtiments	5 660,988	4 815,367	+ 845,621
Total de la Direction au 31.12. 2001	19 495,764	19 512,749	+ 920,215
Comparaison avec l'exercice précédent: 31. 12. 2000	18 283,764 + 1 212,000	18 721,993 + 790,756	+ 502,571 + 417,644

* Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

Tableau 3: Taux de fluctuation et de démissions

	2001	2000	1999	1998	1997
Effectifs*	789,844	780,50	781,89	787,403	780,380
Postes occupés au 31. 12.	733,946	737,25	736,81	742,189	744,250
Taux d'occupation	92,92%	94,45%	94,23%	94,25%	95,37%
Entrées	107**	79**	50**	33	29
Sorties	105	70	55	32	39
dont démissions	21	23	22	11	16
dont postes temp.	58	25	–	–	–
dont licenciements	–	–	3	–	–
dont retraites	25	22	28	21	20
dont décès	1	–	2	2	3
Taux de fluctuation	13,29%	8,96%	7,00%	4,06%	4,99%
Taux de démissions	2,65%	2,95%	2,80%	1,39%	2,05%

* = sans 10,95 postes de réserve du CE et 5,427 du fonds des postes financés par des tiers
** = dont 1 apprentie et 1 apprenti

Tableau 4: Structure des salaires par sexe

	Total	dont femmes en valeur absolue	en % (2000)	dont hommes en valeur absolue	en %
Classes de traitement 27–30	17	3	17,6	14	82,4
Classes de traitement 21–26	190	21	11,0	169	89,0
Classes de traitement 15–20	189	12	6,3	177	93,7
Classes de traitement 7–14	401	64	16,0	337	84,0
Classes de traitement 1–6	14	1	7,1	13	92,9
Total	811	101	12,5	710	87,5

Pour l'ensemble de la Direction, la part des femmes est restée pratiquement constante, même dans chaque classe de traitement.

9.3.2 Changement dans le personnel d'encadrement

Monsieur Alfred Schneeberger, géomètre cantonal et chef de l'Office du cadastre a pris une retraite bien méritée le 31 juillet. Ulrich Maag et Thomas Hardmeier, ses successeurs, se partagent son poste.

9.3.3 Formation

Le séminaire des cadres moyens et supérieurs des 29 et 30 octobre (thème: «Du temps pour la réflexion») était consacré au côtés créatif et sensible de tout un chacun. On s'est efforcé, dans différents groupes, de stimuler la créativité, en particulier dans des domaines qui ont de moins en moins leur place dans notre quotidien marqué

du sceau de la technique. Afin d'en apprendre davantage sur le corps, cette manifestation a été ponctuée par des intermèdes de gymnastique.

La TTE est passée dès cet automne au nouveau système de gestion Windows XP, ce qui s'est traduit par une campagne massive de formation du personnel. D'ici à avril 2002, tous les offices devraient en être équipés.

L'automne a également été marqué par les préparatifs liés à l'introduction du temps de travail annualisé qui est entré dans les faits à la TTE le 1^{er} janvier 2002. Les collaborateurs et collaboratrices ont été informés des modifications survenues dans la législation sur le personnel et formés au nouveau logiciel de saisie du temps de travail.

9.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Comme le montre le tableau n° 4 figurant sous le point 9.3.1 susmentionné, le nombre de femmes au sein de la TTE n'a guère augmenté au cours de l'exercice. Au quotidien toutefois, le thème de l'égalité des sexes est récurrent et sert de tremplin pour promouvoir l'égalité des chances entre hommes et femmes.

- Bien que certains offices soulignent sans cesse la difficulté de trouver du personnel féminin qualifié dans le domaine technique, l'expérience a prouvé qu'en adoptant une attitude volontariste, il est possible de recruter des femmes dans ce secteur presque entièrement peuplé d'hommes il y a quelques années encore. C'est ainsi qu'à l'Office du cadastre, une technicienne occupe un poste de cheffe de projet spécialisée en cartographie et en mensuration cadastrale et que l'Office des ponts et chaussées a engagé une collaboratrice chargée des acquisitions de terrain.
- L'Office du cadastre, pour sa part, a participé à la Journée des filles – la première du genre – où, une journée durant, quatre

adolescentes âgées de 10 à 16 ans ont pu se faire une idée des différents offices de la TTE.

9.3.5 Remarques particulières

La TTE a créé une nouvelle place d'apprentissage en informatique. Le nombre croissant de ces postes doit améliorer une situation de pénurie dans ce domaine.

Tous les champs d'activité de la TTE ou presque voient affluer, en rangs de plus en plus serrés, des projets importants et quelquefois stratégiques. Leur traitement amène la TTE à recruter régulièrement à cet effet, si possible temporairement, du personnel qualifié, ce qui, pour le canton, fait souvent problème en raison des conditions d'engagement proposées.

La cantonalisation des gymnases et écoles professionnelles a occasionné à l'Office des bâtiments un surcroît de travail considérable qui n'a pu être absorbé qu'en partie par du personnel supplémentaire. Les personnes de cet office sont donc confrontées à une surcharge de travail à la limite du supportable.

9.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation

D'après la conception de la planification politique générale, c'est pour l'essentiel dans le rapport de gestion qu'il est rendu compte de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législation. Le rapport de gestion de 2001 fait donc office de rapport de mise en œuvre, tel qu'il est normalement publié en fin de législature. L'introduction du programme gouvernemental de législation 2003 à 2006 rendra également compte brièvement de la mise en œuvre du programme gouvernemental de législation 1999 à 2002, et ce, à titre de base du nouveau programme.

824 Champ d'activité Protection des eaux et gestion des déchets

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
824.1 Préserver et améliorer la qualité des bases vitales que sont l'eau et le sol. Favoriser un système de réduction et d'élimination des déchets respectueux de l'environnement et des impératifs économiques.			
824.1.1 Identifier les dangers et les éliminer.	1	Tâche permanente	Tâche permanente
824.1.2 Optimiser l'utilisation des ressources financières afin de maintenir la valeur des infrastructures (mettre le VOKOS en œuvre).	1	Attributions au financement spécial maintien de la valeur selon article 32 OPE : à partir du 1 ^{er} janvier 2001: 60%. à partir du 1 ^{er} janvier 2005: 100%.	Vérification des comptes des communes par les préfectures
824.1.3 Garantir les capacités nécessaires d'élimination des déchets (appliquer l'interdiction de mise en décharge à partir de l'an 2000, réduire l'élimination sauvage).	1	Entrée en service de l'UIOM de Thoune: 2005.	Interdiction de mise en décharge appliquée dans la mesure du possible. Capacités nécessaires d'élimination garanties dès 2005 grâce à la construction d'une UIOM à Thoune.

825 Champ d'activité Transports publics

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
825.1 Maintenir les transports régionaux et locaux et les développer de manière ciblée. Assurer le raccordement au réseau international de trains à grande vitesse.			

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
825.1.1 Planifier et commander l'offre de manière coordonnée et efficiente.	1	Transports régionaux: 2001 à 2005. Transports internationaux: 2007.	L'arrêté sur l'offre 2001 à 2005 est entré en vigueur fin mai, au moment du changement d'horaire. Les améliorations prévues en matière d'offres et de prestations ont fait l'objet de conventions avec les entreprises de transport dans le cadre financier fixé. La communauté d'intérêts Simplon-Lötschberg (CISL) a publié une brochure intitulée «Intégration dans le réseau ferroviaire européen: réflexions sur l'avenir du rail en Suisse». Celle-ci mentionne entre autres les objectifs concernant l'exploitation de l'axe Lötschberg-Simplon à partir de 2007.
825.1.2 Soutenir la réalisation de Rail 2000 et des NLFA, améliorer les liaisons par TGV, ICE et Pendolino.	1	Rail 2000: 2005. NLFA Lötschberg: 2007. Raccordement de la Suisse au réseau international de trains à grande vitesse: date de réalisation dépendante des fonds disponibles (selon FTP).	Nouveau tronçon de Mattstetten-Rothrist et tunnel de base du Lötschberg en construction. Aménagement du tronçon Iselle-Domodossola en cours. Début de la planification et de l'élaboration des projets relatifs aux modules d'investissement pour les liaisons Suisse-France (p. ex. Berne-Neuchâtel-Pontarlier-Dijon).

826 *Champ d'activité Energie et alimentation en eau*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
826.1 Assurer un approvisionnement en eau et en énergie sûr, respectueux de l'environnement et conforme aux impératifs économiques.			
826.1.1 Traduire en faits les résultats du dialogue sur l'énergie; élaborer des solutions consensuelles tenant compte de l'évolution du contexte (libéralisation du marché).	1	Tâches cantonales à réaliser d'ici à 2008, sur la base de la loi fédérale (à condition que celle-ci passe la rampe de la votation fédérale de 2002).	Un groupe de travail interne à l'administration traite actuellement ce thème. Il informera le gouvernement de ses travaux durant le premier trimestre de 2002.
826.1.2 Favoriser une utilisation adéquate et efficiente de l'énergie (conseil en énergie, label Minergie, transfert de technologie p. ex.).	1	Tâche permanente au sens de la Constitution cantonale et de la loi sur l'énergie.	Cette tâche est assumée par la section énergie. Minergie est une réussite et le conseil énergétique est devenu la norme.
826.1.3 Regrouper les plans de tous les réseaux d'approvisionnement en eau dans le projet «Réseau».	2	Achevé en 2001, le projet RESEAU entre dans sa phase de réalisation/d'application.	Mise sur pied du service RESEAU d'ici à fin 2004, puis exploitation normale (actualisation et conseil aux communes)

827 *Champ d'activité Génie civil*

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
827.1 Planifier l'infrastructure des communications de manière coordonnée, en fonction de l'offre.			
827.1.1 Exécuter le mandat imparti par la législation fédérale concernant l'achèvement du réseau de routes nationales.	1	Tâche réalisée selon le programme de construction à long terme de la Confédération et dans les limites des fonds fédéraux et cantonaux disponibles.	La priorité est actuellement donnée à l'achèvement des routes nationales N 6 (Transjurane), N 5 (Bienne-Soleure) et N 6 (près de Wimmis). Il restera ensuite à réaliser le contournement de Bienne ainsi que d'autres projets de moindre envergure portant sur des axes divers.
827.1.2 Garantir la desserte adéquate des zones rurales et des centres économiques par les routes cantonales.	1	Tâche permanente assurée dans le cadre de la mise en œuvre des plans directeurs régionaux et dans les limites des fonds disponibles.	Mise en œuvre.
827.1.3 Assurer la protection contre les immisions nocives du trafic routier.	1	Tâche assumée selon la loi. Les dispositions légales (mise en œuvre d'ici à 2002) ne pourront pas être respectées en raison de moyens financiers insuffisants et de retards imputables à diverses raisons (p. ex. longues discussions avec les propriétaires d'immeubles pour la pose de fenêtres insonorisantes). Délais probables de réalisation: routes nationales d'ici à 2007, routes cantonales d'ici à 2020.	Les efforts sont actuellement concentrés sur la protection contre le bruit.
827.2 Assurer à long terme le maintien de la valeur des routes nationales et cantonales.			
827.2.1 Fixer des priorités en matière de planification et d'utilisation des ressources (rénover et entretenir plutôt que construire).	1	Tâche permanente.	Routes nationales: accorder la priorité à la mise en œuvre de l'arrêté fédéral sur le réseau, malgré une marge de manœuvre limitée. Routes cantonales: nouvelles réalisations quasiment abandonnées au profit des réaménagements. Les nouvelles constructions demeurant au programme concernent essentiellement les PDE et certaines dessertes (p. ex. aéroport de Belp et route de contournement de Worb).

828 Champ d'activité Bâtiment

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/Mise en œuvre
828.1 Préserver la valeur de l'infrastructure.			
828.1.1 Mettre à disposition des bâtiments de grande qualité ayant une longue durée de vie.	1	Tâche permanente	Séparation rigoureuse des systèmes de longévité et d'affectation différentes au niveau de la planification et de la réalisation afin de pouvoir les renouveler aussi tard que le permet la technique et dès que l'exige l'exploitation. Projets de transformation, de construction ou de changement d'affectation tenant compte non seulement de la rentabilité à long terme (coûts induits prévus y compris), mais aussi des objectifs écologiques et sociaux.
828.1.2 Gérer le parc immobilier de manière adéquate, désinvestir.	1	Tâche permanente	Avant la réalisation de nouvelles installations, vérifications effectuées par les Directions pour déterminer si des mesures d'exploitation ou des mesures complémentaires de construction permettraient de mieux utiliser ce qui existe. Les tâches en cours sous le titre «Etude de l'organisation des travaux de construction», visant à concrétiser et à réaliser les réformes envisagées en matière de ressources en locaux seront revues dans un cadre global plus large et synchronisées avec le projet NOG. La qualité des résultats fera l'objet d'examen réguliers des moyens susceptibles d'améliorer les effets, la performance, la direction et les coûts dans le cadre des objectifs assignés par NOG.

9.5 Programme législatif (aperçu)

Etat au 31 décembre 2001

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire	Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
9.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation – Loi sur la régle des mines	2	2002	9.5.4 Autres projets – Loi sur les marchés publics (LCMP) – Loi sur les transports publics, indemnités d'exploitation pour la navigation	3 1	2002 2003
9.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats – Néant					
9.5.3 Législation d'application du droit fédéral – Loi sur les déchets	2	2002			

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavisé par la commission
5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

9.6 Projets informatiques (aperçu)

Service	Projet/Application	Investissement (en milliers de francs)	Total des coûts de production en pleine exploitation (en milliers de francs)	Coûts de production durant l'exercice (en milliers de francs)	Durée de réalisation
4990 100 201/202/...	INFOREIT	668,4	1	2 500	en cours d'exploit.
4990 100 208	Migration Office 2000	462,0	–	50	2001/2002
4990 100 209	DMS	145,5	110	–	2000/2001
4990 100 203	BRW-2000	531,1	290	–	1999/2003
4990 100 207	GEODAT-View	173,4	300	–	2000/2001
4990 100 211	GRUDIS	250,0	50	–	1999/2001
4990 100 204	ERSAVER	29,6	40	30	2000/2001
4950 100 22	WAWIS	35,0	70	50	1995/2002
4950 100 46	WAWIS Réseau	120,0	100	–	1999/2001
Total		2 415,0	960	2 630	

¹ Les coûts de la pleine exploitation ne peuvent pas être définis, car INFOREIT, destiné à l'infrastructure de base et à la bureautique de la TTE, n'est pas un projet en soi.

9.7 **Contrôle des résultats des subventions cantonales**

Office	N° PdR	Libellé de la subvention cantonale	Degré d'intensité/Année	Etat d'avancement	Etapes suivantes
OPED	TTE97991	Subventions du Fonds pour l'assainissement	S / 2000	ACE 2299 du 8 août 2001	
OEHE	TTE00009	Subventions à l'approvisionnement en énergie	D / 1999	en cours (3 ^e rapport sur l'énergie)	
OPC	TTE00013	Subventions au régime des eaux	S / 2001	en cours	
OPC	TTE00015	Subventions d'investissement à l'aménagement des eaux	S / 2001	en cours	
OPC	TTE60017	Subventions à la réalisation des plans de protection des rives et des travaux d'entretien	S / 2001	en cours	
OTP	TTE00001	Indemnités liées à la convention de prestations (loi sur les chemins de fer)	S / 2000	en cours	
OTP	TTE00002	Mesures tarifaires	S / 2001	en préparation	

9.8 **Interventions parlementaires (motions et postulats)**9.8.1 **Classement des motions et de postulats**9.8.1.1 *Classement des motions et postulats réalisés*

Motion 160/98 Kaufmann du 31 août 1998: Présentation de la stratégie du BLS (adoptée le 18.11.1998). Au cours de la session de septembre 2001, le Conseil-exécutif a informé le Grand Conseil de l'accord de collaboration passé entre les CFF et la compagnie BLS, ceci sous la forme d'un rapport. Cet accord prévoit que cette dernière se désengagera du trafic à longue distance pour renforcer sa position dans le trafic régional et celui des marchandises. Au lieu de reprendre cette compagnie ou d'y participer, les CFF se contentent d'une option d'achat portant sur 34 pour cent au maximum du capital-actions du BLS. Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport du Conseil-exécutif.

Motion 019/99 Bichsel du 17 février 1999: Nouvelle voie d'accès à l'aéroport de Belp (adoptée le 10.3.1999). Le dépôt public des plans a eu lieu en mars 2000 et les négociations sur les oppositions ont été menées d'urgence. La demande de crédit a été adoptée en décembre 2001 par la Commission de gestion en vue de la délibération lors de la session de janvier. Il a donc été tenu compte du souhait de l'auteur de la motion.

Postulat 043/99 Studer du 27 janvier 1999: A1 sortie Kirchberg (adopté le 4.5.1999). On saura, après l'ouverture de la route de délestage T1 Kirchberg-Alchenflüh et un temps d'adaptation réaliste, si le giratoire mis en service définitivement pendant l'année de référence absorbe correctement le trafic. Le plan de route mis à l'enquête à la fin de décembre pour desservir les centres commerciaux doit améliorer sensiblement les flux de trafic. L'OPC examinera en temps voulu la possibilité d'optimiser, par des modifications, la fluidité de la circulation autour du giratoire.

Motion 088/99 Donzé du 8 mars 1999: Liaisons NLFA optimales pour Frutigen (adoptée le 30.6.1999). La société BLS Alptransit SA a mis au point un nouveau projet de ligne de contournement à Frutigen d'entente avec le canton de Berne, la région de Kandertal et les communes de Frutigen et de Reichenbach. Ce projet comporte un tracé souterrain dans le périmètre des entrepôts de la gare de Frutigen et un groupage des axes de communication ferroviaire et routier dans la zone de Wengi Ey. La Confédération a déjà marqué son accord sur les travaux de gros œuvre (à réaliser en double voie). Dans un premier temps cependant, seule une voie sera réalisée. Dès l'approbation des plans à l'automne 2001, les travaux de construction ont commencé, ce qui a permis de satisfaire pleinement les souhaits du motionnaire.

Motion 100/99 Gauler du 26 avril 1999: Commission paritaire pour le tunnel de base NLFA au Lötschberg (adoptée le 30.6.1999). La société BLS Alp Transit SA, en tant que réalisatrice du tunnel de

base du Lötschberg, est soumise à la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). Les décisions d'adjudications ont été soumises aux commissions paritaires qui les ont approuvées. Il est donné suite aux demandes du motionnaire.

Motion 181/99 Bernasconi du 6 septembre 1999: Raccourcissement des délais de recours en procédure d'adjudication (adoptée le 5.4.2000). La demande du motionnaire réclamant la réduction des délais de traitement des recours portant sur les adjudications communales a été intégrée au projet, mis en consultation, de révision de la loi d'adhésion (actuellement loi sur les marchés publics, LMP). Le Conseil-exécutif a adopté le projet à l'intention de la commission spéciale du Grand Conseil. La première lecture devant le parlement est prévue à la session de mars 2002.

Postulat 194/99 Buchs/Jaggi/Lüthi du 6 septembre 1999: Crue du lac de Thoune (adopté le 5.4.2000). Il a été pleinement donné suite aux demandes formulées dans le postulat grâce aux études réalisées ou encore en cours. Il a été procédé aux éclaircissements nécessaires avec l'Office fédéral des eaux et de la géologie. Le canton prendra éventuellement les mesures qui s'imposent dès que tous les résultats seront disponibles.

Motion 020/00 Kaufmann du 31 janvier 2000: Négociations avec les CFF (al. 1, al. 2, ch. 1, 2 et 3 adoptés sous forme de postulat, al. 2, ch. 4 et 5 rejetés le 5.4.2000). Veuillez vous référer à la motion 160/98 Kaufmann.

Motion 092/00 Bichsel du 3 avril 2000: Aménagement des eaux: amélioration de la planification (ch. 1 adopté sous forme de postulat et ch. 2 rejeté le 22.11.2000). Les communes et propriétaires fonciers responsables de l'aménagement des eaux sont, dès le début, régulièrement mis à contribution pour l'élaboration du plan directeur ad hoc. Il a ainsi été donné suite à la demande du motionnaire.

Motion 171/00 Gerber du 4 septembre 2000: Le nord du canton existe (adoptée le 11.4.2001). L'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) a, au cours de l'année de référence, examiné dans le détail la signalisation du lieu de destination Biel-Bienne. L'indication est donc à présent complète.

Motion 217/00 Haldemann du 20 novembre 2000: Financement de l'entretien des eaux (ch. 1 et 4 adoptés, ch. 2 et 3 rejetés le 31.1.2001). Il a été donné suite à la demande du motionnaire puisque la modification de l'article 38, alinéas 1 et 2 de la loi sur l'aménagement des eaux est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

Motion 001/01 Pauli du 6 décembre 2000: A5 – Pas de verrou entre Bienne, le Jura et Berne (lettres a et c adoptées et classées, lettre b adoptée sous forme de postulat le 11.4.2001). Il a été donné pleinement suite à la motion dans le cadre de la planification à venir. Un projet «quatre pistes» a été élaboré pour l'axe est en accord avec l'Office fédéral des routes et sera réalisé comme tel. Il y a lieu,

au vu du programme de construction à long terme de la Confédération, d'accorder la priorité à ce projet, de manière à ce que le tronçon soit mis en service avant l'ouverture de la totalité du contournement de Bienne.

9.8.1.2 Classement extraordinaire

Aucun.

9.8.2 Réalisation de motions et postulats

9.8.2.1 *Motions et postulats dont le délai de réalisation de deux ans n'est pas encore échu*

Motion 074/98 Breitschmid du 16 mars 1998: Production et approvisionnement énergétiques durables (ch. 4, première phrase adoptée sous forme de postulat, reste rejeté le 21. 1. 1999). Cette motion est associée à la motion 140/97 Neuenschwander. Au niveau cantonal, rien ne peut être entrepris avant la votation de septembre 2002.

Motion 182/98 Boss du 7 septembre 1998: Sécurité routière pour les cyclistes entre Seftigen et Wattenwil (ch. 1, 4 et 5 rejetés, ch. 2 adopté sous forme de postulat, ch. 3 et 6 adoptés et classés le 9. 9. 1999). Le projet a été intégré au programme de construction des routes 2001 à 2004.

Motion 183/98 Boss du 7 septembre 1998: Liaison cyclable entre Burgistein-gare et Lohnstorfbrügg, circuit cantonal 7 (adoptée le 30. 6. 1999 sous forme de postulat). La demande du motionnaire a été réexaminée. Au vu de la situation financière et du degré de priorité moindre du projet, sa réalisation paraît toutefois peu vraisemblable.

Postulat 177/99 Sidler du 6 septembre 1999: Adjudication des marchés publics (adopté le 5. 4. 2000). La phase d'essai d'une année menée par l'Office des bâtiments et l'Office des ponts et chaussées avec présentation des déclarations d'intérêt a fait ses preuves. Le collège consultatif pour les marchés publics recommande l'intégration de ce système au droit en vigueur dans le cadre de la révision en cours de l'ordonnance sur les soumissions.

Motion 183/99 Gilgen-Müller du 6 septembre 1999: Modification de la loi sur l'énergie (adoptée le 5. 4. 2000 sous forme de postulat). La loi sur l'énergie devrait être modifiée en une fois, suite à la présentation du rapport sur l'énergie au Grand Conseil (fin 2002 environ). Les travaux liés au mandat ont débuté. La mise en œuvre de la motion doit aller de pair avec la modification de la législation sur l'énergie.

Motion 193/99 Buchs/Jaggi/Lüthi du 6 septembre 1999: Crue du lac de Thoune (adoptée le 5. 4. 2000 sous forme de postulat). Les mesures nécessaires ont été prises en coordination avec tous les services cantonaux concernés et les communes. Les premières études concernant les effets écologiques d'un éventuel dragage en amont de la zone de déversement des eaux du lac de Thoune ne seront achevées qu'en 2002. Les conclusions seront ensuite mises en œuvre.

Motion 198/99 Boss du 7 septembre 1999: Renforcement de la sécurité pour les écoliers à vélo entre Rümliigen et Riggisberg (adoptée le 5. 4. 2000 sous forme de postulat). Le motionnaire exige l'aménagement d'une piste cyclable. Il n'est toutefois pas encore

établi si cette solution est la bonne. Après examen de cette demande, il s'est avéré que cette question ne peut être résolue que lors de l'élaboration d'un projet concret.

Postulat 199/99 Voiblet du 9 septembre 1999: Amélioration de la route cantonale entre Souboz et Moutier (adopté le 5. 4. 2000). Selon le plan cantonal du 4 décembre 1985 (ACE n° 4745) des pistes cyclables, encore en vigueur, la route cantonale n° 6 Sonceboz-Moutier n'est pas un «projet prioritaire» mais un «complément ultérieur». Cela signifie que les besoins des cyclistes doivent être pris en compte dans les projets d'aménagement en cours. Pour l'heure toutefois, aucun projet n'est d'actualité sur le tronçon en question. Quant au plan susmentionné, il est actuellement en révision.

Motion 252/99 Bourquin du 16 novembre 1999: Lutte contre le bruit (adoptée le 6. 6. 2000 sous forme de postulat). Il existe d'ores et déjà un projet relatif au programme partiel d'assainissement des routes pour l'A5 au sens de l'ordonnance sur la protection contre le bruit. D'entente avec les CFF et le Service des monuments historiques, celui-ci peut être présenté à la commune de La Neuveville durant le premier trimestre de l'année 2002. Le programme sera ensuite présenté à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), qui l'examinera conjointement avec l'Office fédéral des routes (OFROU).

Motion 026/00 Gresch du 31 janvier 2000: FMB et la centrale solaire de Wankdorf (adoptée le 6. 6. 2000 sous forme de postulat). Pour l'heure, les organisations privées et l'entrepreneur général discutent pour trouver le moyen de placer une telle installation sur le toit du stade et de la faire financer par des tiers.

Postulat 041/00 Siegenthaler du 3 février 2000: Récompenser les entreprises d'apprentissage (adopté le 22. 11. 2000). Le projet de réaliser une page web constamment actualisée sur les entreprises engageant des apprentis a dû être abandonné car jugé trop ambitieux. Il convient maintenant d'accorder plus d'attention à ce postulat au moyen d'un service d'information et d'une directive du Conseil-exécutif.

Postulat 045/00 Pauli du 7 février 2000: Autoroute Bienne-Lyss (adopté le 22. 11. 2000). Comme l'a expliqué le Conseil-exécutif dans sa réponse à ce postulat, la demande qui y est formulée concernant l'élargissement à quatre pistes a à nouveau été examinée en détail, mais a été ajournée en raison du manque de ressources financières (même pour une réalisation en étapes). Les arrêtés relatifs à l'intégration de cette route au réseau des routes nationales sont du ressort du Parlement fédéral. La Confédération – c'est un fait connu – accorde pour l'heure la priorité à l'achèvement du réseau convenu. Le futur réseau des routes d'importance nationale devrait toutefois être redéfini dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan sectoriel de routes suisses. Quoiqu'il en soit, le canton de Berne revendiquera à cette occasion une reclassification de cette autoroute.

Motion 061/00 Gresch du 9 février 2000: Agenda 21 pour le canton de Berne (adoptée le 22. 11. 2000 sous forme de postulat). En 2001, l'OCE a été désigné comme interlocuteur pour les activités relatives au développement durable et à l'Agenda 21 local entreprises dans le canton de Berne. Ce système permet de thématiser davantage encore la coordination entre les services administratifs dans le domaine du développement durable. En outre, divers contacts ont été pris avec les communes.

Motion 070/00 Gmünder du 3 avril 2000: Elargissement de la T6 Lyss-Bienne à quatre voies et bretelle de Studen (adoptée le 22. 11. 2000 sous forme de postulat). Veuillez vous référer à la réponse au postulat 045/00 Pauli. En ce qui concerne l'aménage-

ment complet de la bretelle de Studen, il a été inscrit au programme de construction des routes 2001 à 2004.

Postulat 071/00 Gmünder du 3 avril 2000: Elargissement de la T6 Lyss–Bienne à quatre voies et bretelle de Studen (ch. 1 adopté sous forme de postulat, ch. 2 adopté et classé le 22. 11. 2000). Veuillez vous référer à la motion 070/00 Gmünder.

Motion 077/00 Gresch du 3 avril 2000: Gare de Berne 2005 (ch. 1 et 3 adoptés sous forme de postulat, ch. 2 adopté et classé, ch. 4 adopté le 22. 11. 2000). Les modules d'investissement nécessaires pour les échéances 2005 et 2007 ont été fixés dans le cadre de l'organisation du projet RER Berne. Les projets dont le délai de réalisation est fixé à fin 2004 ont été présentés à l'Office fédéral des transports pour approbation des plans. Ils contiennent une première étape concernant l'optimisation des structures de la gare de Berne. Les projets prévoyant un achèvement des travaux fin 2006 sont en préparation. Ils doivent en particulier désengorger les accès.

Postulat 100/00 Leuenberger du 6 avril 2000: Abonnement général bernois (adopté le 1.2.2001). Le groupe de projet Transports publics ESPACE MITTELLAND a entamé les travaux de développement et de coordination des communautés tarifaires. Le projet requiert de nombreuses clarifications, pour lesquelles l'aide de conseillers indépendants s'est avérée nécessaire. Les travaux principaux seront effectués en 2002.

Motion 147/00 Ryser du 13 juin 2000: Transports publics accessibles aux personnes handicapées (adoptée le 1.2.2001). Un cahier des charges servant de base à l'élaboration d'une étude a été élaboré en étroite collaboration avec les associations au service des personnes handicapées. La réalisation des travaux y relatifs est prévue pour 2002.

Postulat 197/00 Gmünder du 20 novembre 2000: Répartition des coûts des routes nationales (adopté le 7.6.2001). En décembre, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a proposé d'adapter les taux de subvention à l'exploitation de certains cantons dans le cadre d'une modification de l'ordonnance sur les routes nationales. A partir du 1^{er} janvier 2002, le taux de subvention pour le canton de Berne doit ainsi être augmenté de quatre pour cent, de manière à atteindre 67 pour cent. Durant l'année de référence, la question de l'augmentation du taux dans le domaine de la construction a également été clarifiée préalablement avec l'Office fédéral des routes. Une demande officielle du canton de Berne portant sur l'augmentation du taux de subvention de 84 pour cent en vigueur depuis le début de la construction des routes nationales est actuellement en traitement. Elle sera soumise aux autorités fédérales en 2002.

Motion 208/00 VLL (Lauterburg-Gygax) du 20 novembre 2000: Pollution provoquée par les machines de chantier (adoptée le 4.9.2001 sous forme de postulat). Sous la direction de l'OCE, un groupe de travail de la TTE a élaboré, durant l'année de référence, un guide pour la prise en compte du développement durable dans les procédures de soumission intitulé «Prix et développement durable dans les soumissions de génie civil». Cet ouvrage prend notamment en compte les demandes formulées par la motion, ce qui permet de collecter des expériences à ce sujet.

Motion 237/00 Meyer du 28 novembre 2000: Desserte de la Haute-Argovie par le RER (adoptée le 7.6.2001 sous forme de postulat). Les propositions d'horaire réalisées pour l'échéance 2005 ont montré qu'il était possible de mieux raccorder la Haute-Argovie au réseau du RER Berne. La conférence régionale des transports de Haute-Argovie (RVK) concrétisera ces études pour le prochain arrêt sur l'offre.

Motion 028/01 Meyer du 1^{er} février 2001: Garantie de l'approvisionnement en électricité (adoptée le 21. 11. 2001 sous forme de postulat). Le postulat est étroitement lié à la votation fédérale sur la loi sur le marché de l'électricité. Des travaux préparatoires sont en cours pour le cas où cette loi serait acceptée. Le gouvernement devrait en prendre connaissance au printemps 2002.

Motion 046/01 Markwalder du 2 avril 2001: Séparation du rail et de la route (ch. 1 adopté sous forme de postulat, ch. 2 adopté le 7.6.2001). En premier lieu, il faut convaincre la Confédération d'affecter à nouveau suffisamment de ressources à la séparation rail-route. A cette fin, plusieurs cantons – dont celui de Berne – ont rencontré les autorités fédérales pour leur demander d'agir. De même, des interventions portant sur cet objet ont été présentées au Parlement fédéral.

Motion 054/01 Haldemann du 2 avril 2001: Limites de poids imposées sur certains ponts et tronçons de routes cantonales (ch. 3 «Ces mesures devront être financées par les fonds de la RPLP» adopté, ch. 1 et 2 «ordre des priorités» retirés le 7.6.2001). En 2001, des priorités ont été fixées en collaboration avec des communautés d'intérêt (ASTAG). En 2002, un crédit-cadre destiné au financement des projets nécessaires devrait être soumis au Grand Conseil. Au vu de la motion de la CFin adoptée durant la session de novembre 2001, un financement par les fonds de la RPLP pose problème.

Postulat 069/01 Pulver du 2 avril 2001: Plan de mise en œuvre de la deuxième étape de Rail 2000 (adopté le 21. 11. 2001). Les offres proposées par l'ESPACE MITTELLAND pour la 2^e étape de Rail 2000 sont désormais disponibles. Elles ont été présentées à l'Office fédéral des transports (OFT). Les entreprises de transport ont évalué les modules d'investissement nécessaires à leur mise en œuvre. L'OFT réalisera les autres travaux (optimisation et concrétisation des modules d'investissement) en 2002, en collaboration avec les cantons et les entreprises de transport.

Motion 085/01 Daetwyler du 10 avril 2001: Amélioration de la ligne du Pied du Jura dans le cadre de Rail 2000 (adoptée le 21. 11. 2001). Après de longues négociations entre les CFF et la Conférence intercantonale des transports de l'Arc jurassien (CITAJ) concernant l'horaire 2005 (Rail 2000, 1^{re} étape), les parties sont parvenues à une solution acceptable pour le canton de Berne. Pour le prochain changement d'horaire, les CFF ont prévu d'autres améliorations. A moyen terme, on désire faire de Bienne un nœud «00-30» et réduire à moins de 60 minutes les temps de parcours Lausanne–Bienne et Bienne–Zürich.

Motion 096/01 Zbären du 12 avril 2001: Protection de la route du Simmental A 11 (adoptée le 21. 11. 2001 sous forme de postulat). L'étude mentionnée dans la réponse du Conseil-exécutif et réalisée par le groupe de travail «dangers naturels», n'est pas encore disponible dans sa version définitive. Des résultats intermédiaires ont toutefois montré que l'évaluation faite au moment de cette réponse, sous réserve du rapport définitif, s'avère exacte. En posant des filets de protection et en établissant un plan d'entretien, il devrait être possible de rendre ce tronçon aussi sûr que le reste du réseau routier de l'Oberland.

Motion 117/01 Gresch du 5 juin 2001: FMB et libéralisation du marché de l'électricité (adoptée le 21. 11. 2001 sous forme de motion ayant valeur de directive). En tant que représentant de l'actionnaire majoritaire, le Conseil-exécutif s'engagera, au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration, pour que l'approvisionnement énergétique du canton de Berne par les FMB reste sûr et avantageux.

9.8.2.2 *Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé*

Motion 192/96 Bhend du 24 juin 1996: Participation des communes à la construction des routes cantonales (adoptée le 29.1.1997 sous forme de postulat). La demande du motionnaire sera traitée lors de la révision – prévue à moyen terme – de la législation sur la construction des routes.

Motion 140/97 PRD/UDC (Neuenschwander/Marthaler) du 1^{er} septembre 1997: Libéralisation du marché de l'électricité et politique cantonale de l'énergie (adoptée le 27.11.1997). L'ouverture du marché de l'électricité ne concernera le canton qu'après le vote de la loi sur le marché de l'électricité en septembre 2002. Au cas où le projet de loi serait rejeté, le canton se retrouverait sans moyens juridiques pour procéder à des régulations au sens de la motion.

Motion 002/98 VLL (Hofer) du 4 décembre 1997: Sommet planète Terre; mise en œuvre d'Action 21 dans les communes bernoises (adoptée le 11.6.1998 sous forme de postulat).

Veillez vous référer à la motion 061/00 Gresch (point 9.8.2.1).

9.8.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu*

Motion 073/96 Neuenschwander du 11 mars 1996: Rapport cantonal sur l'énergie (adoptée le 4.9.1996). Le 31 octobre, le Conseil-exécutif a fait savoir à la Conférence des présidents du Grand Conseil que le troisième rapport sur la politique énergétique du canton de Berne s'harmonise avec le nouveau programme gouvernemental de législature et sera soumis au Grand Conseil après la votation concernant la loi fédérale sur le marché de l'électricité.

Berne, le 1^{er} mars 2002

La directrice des travaux publics,
des transports et de l'énergie: *Schaer*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 10 avril 2002